



## **DESTINATION BAIE DE SOMME**

Réunion du Conseil d'Administration  
du vendredi 17 décembre 2021

### **Sommaire**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme en date du 6 décembre 2021 .....	3
2. Budget Primitif 2022 Destination Baie de Somme .....	3
3. Principes d'application des amortissements Destination Baie de Somme .....	6

## Réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2021



Le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme, dûment convoqué par Monsieur le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard le 7 décembre 2021, s'est réuni le vendredi 17 décembre 2021 à 9h30 à l'Entrepôt des Sels de Saint-Valery-sur-Somme.

**Membres** : 13

**Présents** : 9

**Nombre de votants** : 9

**Nombre de voix** : 9

### Assistaient à cette réunion

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marcel LE MOIGNE
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE
- Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Dominique COCQUET
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN
- Monsieur Daniel CHAREYRON

### **Et également :**

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Pierre De LIMERVILLE
- Madame Valérie MONFLIER

### ABSENTS EXCUSES :

- Madame Monique EVRARD
- Monsieur Claude HERTAULT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Madame Nathalie TEMMERMANN

## 1. **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme en date du 6 décembre 2021**

***Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2021.***

## 2. **Budget Primitif 2022 Destination Baie de Somme**

Le Président a rappelé qu'il s'agissait du premier Budget Primitif de la nouvelle Régie à autonomie juridique et financière Destination Baie de Somme.

Il a demandé à Monsieur Bruno DALLE d'exposer les grandes lignes du Budget Primitif 2022.

Il est rappelé que celui-ci n'intègre pas la reprise des résultats ni les restes à réaliser fin 2021 de l'actuelle Régie à autonomie financière Destination Baie de Somme car ceux-ci seront intégrés dans un Budget Supplémentaire après l'adoption des comptes de gestion 2021.

Les engagements, principalement sur les marchés de la réhabilitation de l'Aquaclub de Belle Dune et sur la construction du bassin de nage, figurent dans les restes à réaliser ainsi que les financements restant à encaisser.

Le Budget Primitif 2022 comprend l'ensemble des investissements et des opérations d'investissements ainsi que les éléments liés à l'exploitation sur l'année 2022.

Compte tenu des nombreuses incertitudes pesant sur la gestion de la crise Covid qui perdure, du Brexit pour lequel les conséquences précises sur nos clients du Golf sont encore difficiles à mesurer, les investissements nouveaux proposés sont limités à ceux indispensables pour assurer le renouvellement des matériels défectueux, aux investissements nécessaires à la mise en service de l'Aquaclub et à quelques investissements destinés à augmenter l'activité de certains services offerts sur les sites.

Comme cela avait été évoqué le 6 décembre dernier, les informations concernant l'exploitation du Bistrot de Mons-Boubert, à compter des mois de mai-juin 2022, ne sont pas encore connues avec suffisamment de précisions. Elles seront intégrées dans le Budget Supplémentaire.

Compte tenu de ces précisions, le Budget Principal de la Régie Destination Baie de Somme pour 2022 s'élève à :

- **en section d'investissement à ..... 3 555 000,00 €**
- **en section de fonctionnement à ..... 13 264 000,00 €**

➤ **Concernant les dépenses d'investissement :**

<del>Aquaclub</del>		125 000,00
	Mobilier / Bureaux	
	Robot / Bains inox	
	Equipements salle fitness	125 000,00
	Mobilier / Personnel	
	Mobilier / Restaurant	
Goif		60 000,00
	Parasols + Bannes / Terrasse	
	Coût aménagement Club House	60 000,00
	Signalétique + Divers	
Cap Horn		120 000,00
	Matériel	
	Réfection chambres Nages	120 000,00
	Veranda / Terrasse Bar	
Parc du Marquenterre		130 000,00
	Matériel	
	Accueil extérieur billetterie	
	Travaux extérieurs Bâtiment d'accueil	130 000,00
	Mat / location	
	Mat / resto	
	Calèche	
Jardins de Valques		40 000,00
	Matériel + divers	
	Éclairage syst arrosage	40 000,00
	Mob resto + boutique	
Maison de la Baie et Biscuits		30 000,00
	Divers	30 000,00
Siège + Informatique		55 000,00
	Divers Matériels / Siège	10 000,00
	Divers mat informatique	35 000,00
	Divers Achats Droits photos + Logiciels	10 000,00
Travaux en régie		100 000,00
	Aménagement partie restauration Aquaclub	
	Réfection chambres Hôtel du Cap Horn	100 000,00
	Travaux sur les sites	
	Total	660 000,00

➤ **Concernant les recettes d'investissement :**

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » comprend l'avance de trésorerie destinée à porter les travaux de réhabilitation de l'Aquaclub et de construction du bassin de nage dans l'attente de la perception des subventions pour 2 000 K€ ainsi qu'un emprunt nouveau de 325 K€, soit environ la moitié des investissements nouveaux, ce qui représente un montant global de 2 325 K€.

➤ **Concernant le budget de fonctionnement :**

Le Président a rappelé que ce dernier a été établi à partir :

- des réalisations budgétaires de l'année 2019, dernière année complète d'exploitation ;

- d'un prévisionnel d'exploitation sur l'Aquaclub et sur le bassin de nage lié à une exploitation prévisionnelle sur 9 mois. Le coût de fonctionnement du bassin de nage sur cette période a été estimé à 509 K€ ;

- d'une diminution du nombre de jours d'ouverture de l'Hôtel\*\*\* et du Restaurant sur les périodes de très faible fréquentation ;

- d'une augmentation générale des charges à caractère général et des salaires de 5 % depuis l'année 2019, et d'une augmentation du SMIC de + 4,5% ;

- du principe du versement d'une subvention d'équilibre par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre sur l'exploitation du bassin de nage.

➤ **Concernant les recettes de fonctionnement :**

Compte tenu des incertitudes actuelles liées à l'évolution de la Covid19 et des éventuelles mesures impactant l'activité des sites de la Régie, le Président a rappelé que la Régie devait rester prudente dans ses prévisions pour 2022.

Il est prévu la réouverture de l'Aquaclub et du bassin de nage début juin 2022.

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2022 a été estimé à partir de celui réalisé sur l'année 2019. Ce dernier a été actualisé en tenant compte des évolutions constatées sur ces deux dernières années, sur les prestations annexes boutique et restauration.

Pour les Tours opérateurs anglais, les réservations au Golf devront être accompagnées du paiement intégral des prestations commandées.

La mise en place de la Régie de recettes élargie va permettre de suivre l'encaissement des factures pendant 90 jours, de prévenir les sites des incidents de paiement et de supprimer les réservations des mauvais payeurs.

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2022 est le suivant :

en K€	CA 2019				CA Prévisionnel 2022			
	Activité principale	Boutique	Restaurant	Total	Activité principale	Boutique	Restaurant	Total
Aquaclub	1 121	77	200	1 398	1 419	77	140	1 636
Golf	1 029	99	442	1 570	1 029	99	486	1 614
Jardins de Valloires	382	266	332	980	401	293	365	1 059
Parc du Marquenterre	1 583	472	807	2 862	1 675	515	850	3 040
Hôtel Restaurant Cap Hornu	2 098	23	1 915	4 036	2 098	23	1 915	4 036
Maison de la Baie	204	235		439	255	305		560
Picarvie	26	5		31	26	5		31
Bistro de pays								
Sous-Total	6 443	1 177	3 696	11 316	6 903	1 317	3 756	11 976
Distrib° documents promot°				15				15
Divers locat°				25				25
Abbaye Valloires				70				75
Chiffre d'affaires Total HT				11 426				12 091

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de Destination Baie de Somme au niveau du chapitre et d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent Budget.**

### **3. Principes d'application des amortissements Destination Baie de Somme**

Le Président a rappelé que le Décret du 13 juin 1996 faisait obligation aux Collectivités d'amortir leurs immobilisations. L'amortissement est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Pour les immobilisations faisant l'objet de l'apport par le Syndicat Mixte à la nouvelle Régie à autonomie juridique et financière, il a été proposé de conserver leur plan d'amortissement initial sur les durées restant à amortir.

Pour les immobilisations nouvelles ou celles mises en service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il a été proposé que les durées d'amortissement soient reprises par délibération.

Pour les biens acquis sur les sites ayant une durée de bail ou de mise à disposition restant inférieure aux durées d'amortissement des biens définies ci-dessus, cette durée correspondra à celle du bail ou de la mise à disposition restant.

En ce qui concerne les subventions d'investissements portant sur des immobilisations acquises ou créées par Destination Baie de Somme, celles-ci seront :

- soit reprises sur les mêmes durées d'amortissement que celles pratiquées sur les immobilisations concernées ;
- soit comptabilisées globalement en produit exceptionnel.

Bien entendu, ces modalités d'application sont conformes à la réglementation fiscale.

***Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Destination Baie de Somme a décidé, à l'unanimité, d'adopter les principes d'application des amortissements tant pour les dotations aux amortissements des immobilisations que pour les modalités et durées de reprise des subventions d'investissement.***

La séance a été levée à 10h30.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 20 décembre 2021.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2022.



Stéphane HAUSSOULIER  
Président